

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Flavie HERPIN

N. Réf. : FH/07.05.2020

Tél. 02 51 47 45 47

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 7 mai 2020

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE EXCEPTIONNEL
DU 7 MAI 2020**

Pour les représentants de la collectivité :

Madame Sylvie DURAND, titulaire, **Monsieur Jean-Louis BATIOU**, titulaire, **Madame Anne-Sophie SARDAY**, titulaire, **Monsieur Luc BOUARD**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Sylvain FARCY** titulaire, **Monsieur Gilles RENOIR**, titulaire, **Monsieur Pierre LEFEBVRE**, suppléant, Monsieur Gilbert OLIER, suppléant et Madame Christine PONSOT, suppléante, étaient présents.

Monsieur Jacky GODARD, titulaire, Monsieur Yannick DAVID, suppléant, Monsieur Malik ABDALLAH, suppléant, Monsieur Bernard QUENAULT, suppléant, Monsieur Jean-Marie CHAMARD, suppléant, Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, suppléante, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Syndicat CFTD :

Monsieur Benoit DÉCHAMP, titulaire et Madame Laurence BARON, suppléante étaient présents.

- Syndicat CGT :

Madame Christel RAYNAUD, titulaire et Monsieur Benoit JAMONNEAU, suppléant étaient présents.

- Syndicat FO :

Monsieur Pascal BARBEAU, titulaire et Madame Isabelle LUCAS, suppléante et Monsieur Marc REMÉRANT, suppléant étaient présents.

Monsieur Frédéric DUBÉ, titulaire était excusé.

- Sans étiquette :

Madame Lydia RICHARD, titulaire et **Monsieur Benoit LÉAUTÉ**, titulaire étaient présents.

Monsieur Eric BOUDEAU, suppléant était excusé.

- Syndicat SUD :

Monsieur Philippe LARIGNON, titulaire, était présent.

Madame Zora AMMOUR, titulaire, Monsieur Davy BIRÉ, suppléant et Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN, suppléante, étaient excusés.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Présidente de séance : **Madame Sylvie DURAND**

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Monsieur Jean-Louis BATIOT**
Secrétaire adjoint : **Monsieur Pascal BARBEAU, syndicat FO**

Monsieur Régis ROUSSEL participe à la séance en tant qu'expert.

Madame Flavie HERPIN de la Direction des Ressources Humaines assure l'assistance administrative.

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, cette séance a été organisée en visioconférence.



En amont de la séance, **Monsieur le Maire, Luc BOUARD**, remercie encore les services de la collectivité pour leur implication et leur professionnalisme dans cette crise sanitaire inédite.

Il invite l'ensemble des participants, à cette séance du Comité technique, à poser l'ensemble des questions afin de rassurer les agents et la population sur la phase de déconfinement qui approche.

Madame Sylvie DURAND présente l'ordre du jour du Comité Technique.

I – Conditions de maintien des Autorisation Spéciales d'Absences (ASA)

Présentation par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines.

Monsieur Gilles RENOIR explique qu'à compter du 11 mai, les autorisations spéciales d'absence seront maintenues pour les agents souffrant de certaines pathologies médicales ou vivant au domicile de personnes souffrant de ces mêmes pathologies. Il en sera de même pour les agents dont le service d'affectation restera fermé ou pour lesquels l'activité sera fortement réduite. Pour toutes ces situations, la possibilité du recours au télétravail sera également étudiée.

Néanmoins, les agents, parents d'enfants scolarisés au sein d'écoles maternelles, primaires et collèges ainsi que les agents parent d'enfants accueillis au sein de structures petite enfance ne pourront plus bénéficier d'ASA, sauf présentation d'une attestation précisant que l'enfant ne peut être accueilli au sein de l'établissement ou la structure et qu'aucune autre solution de substitution n'est proposée par la Mairie du lieu de résidence.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, constate que cette note sera applicable à compter du 12 mai car les structures petite enfance et les établissements scolaires accueilleront les enfants le 12 mai. De plus, il rappelle que des dérogations, telles que le chômage partiel, peuvent être octroyées jusqu'à fin mai, le temps que les familles se réorganisent.

Monsieur Gilles RENOIR répond que le chômage partiel n'est pas applicable dans la fonction publique d'où l'octroi d'autorisations spéciales d'absences. Il ajoute que la note sera diffusée à l'encadrement très prochainement.

Monsieur Michel VIAULT précise que la note fixe un cadre général à compter du 11 mai 2020. Bien entendu, les situations particulières seront étudiées au cas par cas. La DRH et l'encadrement feront preuve de souplesse face à cette situation inédite.

Il rappelle, par ailleurs, que des solutions de garde sont proposées par la Ville de la Roche-sur-Yon.

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat FO, se pose trois questions. Combien d'agents souffrent d'une pathologie à risque ? Les agents en ASA doivent-ils rester à la disposition immédiate de l'employeur ? Les agents devront-ils fournir une attestation type à l'école ?

Monsieur Gilles RENOIR répond qu'un peu moins d'une centaine d'agents sont concernés par une pathologie à risque. Les agents en ASA (hors pathologie à risque) doivent, effectivement rester à disposition de la collectivité pour une action ponctuelle ou un renfort dans un service dont la charge est importante. Aucune attestation type n'est à fournir, les écoles fourniront le justificatif nécessaire.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, s'inquiète, qu'au 7 mai, certains agents n'aient encore aucune directive quant à la reprise éventuelle d'activité le 11 mai. Il évoque également les difficultés rencontrées par certains agents, concernés par une pathologie à risque, pour contacter le service de médecine du travail.

Monsieur Gilles RENOIR invite Monsieur JAMONNEAU à lui communiquer la liste des agents afin de faire le nécessaire auprès de la médecine du travail.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants : 7</u>	<u>Nombre de votants : 8</u>
VOTE POUR : CFTD (1 voix) CGT (1 voix) FO (2 voix) Sans étiquette (2 voix) et SUD (1 voix)	VOTE POUR : 8 voix

II – Organisation des services dans le cadre du déconfinement progressif à compter du 11 mai (correctifs apportés depuis le dernier CT du 30 avril 2020)

Présentation par les directeurs généraux adjoints des services :

- *Monsieur Sylvain FARCY, pour le pôle Services à la population*
- *Monsieur Régis ROUSSEL, pour le pôle Gestion ressources*
- *Monsieur Gilbert OLIER, pour le pôle Développement, aménagement, planification*
- *Madame Christine PONSOT, pour le pôle Équipements et espaces publics*

Messieurs Régis ROUSSEL et Gilbert OLIER confirment qu'aucun correctif n'a été apporté à l'organisation de leur pôle depuis le dernier Comité Technique du 30 avril 2020.

1. Organisation à la reprise d'activité du pôle Services à la population

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, demande comment le travail à distance demandé par les enseignants peut s'effectuer si l'enfant participe également aux activités 2C/2S (Culture-Civisme et Sport-Santé) les journées où il n'a pas école. Cela peut constituer une charge importante pour l'enfant et les parents.

Monsieur Sylvain FARCY explique que les enfants participant aux activités 2C/2S seront dispensés du travail demandé en distanciel. Le projet porté par l'Education Nationale est que l'enfant bénéficie bien d'une continuité pédagogique sur les journées où l'école ne peut pas l'accueillir, soit par du travail donné par les enseignants, soit par la participation aux 2C/2S.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, pointe la difficulté pour les animateurs de prévoir des activités pédagogiques sur une journée entière.

Monsieur Sylvain FARCY le confirme. D'habitude, les APE (Activités Péri-Educatives) se déroulent sur 1h-1h30. A cela s'ajouteront également des règles d'hygiène et sanitaire plus strictes. Mais les équipes sont créatives et ont imaginé des ateliers en tenant compte de la fermeture au public du conservatoire et des médiathèques.

Madame Sylvie DURAND salue le travail effectué par l'ensemble des équipes de la direction Education. Des activités créatives ont été mises en place très rapidement.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande quel sera le taux d'encadrement pour les temps 2C/2S et demande si l'organisation de ces activités a été imposée par l'Académie.

Monsieur Sylvain FARCY répond que les groupes d'activités seront constitués de 10 enfants maximum pour les maternelles et 15 pour les primaires. Le taux d'encadrement sera respecté, soit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 15 enfants de plus de 6 ans. L'organisation des activités 2C/2S a été présentée dans une circulaire de l'Education Nationale. Leur mise en place effective reste à la libre appréciation de chaque collectivité.

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat FO, se félicite du travail réalisé par la direction Education.

Madame Christel RAYNAUD et **Monsieur Benoit JAMONNEAU** pour le syndicat CGT, confirment le travail important réalisé par les agents. Toutefois, ils mettent en garde sur le climat anxiogène que la situation sanitaire provoque. Chacun devra rester très vigilant afin de préserver sa santé et celle des autres.

Monsieur Sylvain FARCY transmettra les remerciements aux agents de la direction de l'Education. Effectivement, les services continuent de rester vigilants. L'objectif est que chacun, parents, élèves, enseignants, agents publics, se sentent en sécurité pour reprendre l'activité scolaire dans les meilleures conditions. L'encadrement sera présent sur le terrain pour analyser les situations, ajuster et rassurer si des problèmes persistent et créent des tensions.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, ajoute que la difficulté va être ressentie au quotidien tant pour l'enfant que pour l'agent. Des situations qui peuvent paraître insignifiantes en temps « normal » vont devoir être gérées différemment. Il prend l'exemple d'un enfant qui aura du chagrin et sera triste. L'enfant se tournera vers l'ATSEM pour y trouver du réconfort et une présence humaine. L'ATSEM devra s'en tenir aux gestes barrières et respecter les distances. Cela peut être un choc pour l'enfant comme pour l'agent.

Monsieur Sylvain FARCY rejoint complètement les propos de M. JAMONNEAU.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, expose une autre situation : Comment gérer et nettoyer un enfant qui s'est souillé tout en respectant les distances ?

Monsieur Sylvain FARCY en appelle au bon sens. L'agent pourra changer l'enfant et le nettoyer. On ne peut pas laisser un enfant souillé toute une journée, sous prétexte du COVID. Dans certaines situations comme celles-ci, les agents seront autorisés à faire des exceptions pour le bien de l'enfant.

Monsieur Michel VIAULT rappelle que la collectivité a essayé d'anticiper les situations en mettant en place de nombreux protocoles de reprise d'activité. Bien entendu, on sait que tout ne peut pas avoir été prévu. Il faudra donc que l'encadrement s'adapte.

Concernant le contact physique, le personnel dans les EHPAD y est confronté depuis le début du confinement et cela se passe très bien alors que cette population est encore plus à risque que les enfants. L'application des gestes barrières est primordiale.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, précise que les agents dans les EHPAD et les agents de la Petite enfance doivent être équipés de sur-blouse. Il ne pense pas que les agents dans les écoles soient équipés ainsi.

Monsieur Michel VIAULT répond qu'effectivement les agents travaillant à la direction de l'Education ne seront pas équipés de sur-blouse. Cela pourra être étudié selon les retours des agents à la reprise progressive d'activité.

Madame Laurence BARON, pour le syndicat CFDT, demande combien d'enfants sur les 3 000 retourneront à l'école.

Monsieur Sylvain FARCY répond qu'il y a peu de visibilité malgré les recensements effectués par l'Académie. Dans certaines écoles 40 à 50% ont répondu favorablement et 60 à 70% dans d'autres.

Madame Sylvie DURAND ajoute que la reprise d'activité peut se faire sereinement au vu de tout le travail réalisé. Bien évidemment, certains ajustements pourront être apportés.

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat FO, ajoute qu'il faudra également rester très vigilant aux risques psycho-sociaux. Pendant le confinement, les agents ont eu peu de contact avec l'encadrement, ce qui peut avoir un impact au moment de la reprise.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle qu'un travail est actuellement réalisé par la DRH en lien avec chaque direction pour préparer ce déconfinement : Rappel des gestes barrières, mise à disposition d'équipements de protections individuels ou collectifs, réorganisation des services. Sur le plan de la communication en direction des agents et de l'encadrement, les assistants de prévention vont également jouer un rôle important. Enfin, un psychologue du travail se tient également à la disposition des agents et de l'encadrement.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, regrette que l'ensemble des fiches sur les mesures de protection aient été envoyées à l'encadrement sans mettre en copie les membres du CHSCT.

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat FO, rejoint les propos de M. JAMONNEAU.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, aurait souhaité que les fiches tiennent plus compte des propositions du CHSCT avec l'utilisation de davantage de pictogrammes. Il aurait également souhaité qu'une nouvelle proposition soit communiquée aux membres du CHSCT avant diffusion.

Monsieur Michel VIAULT répond que le contexte actuel nécessite de réagir très rapidement et de communiquer les informations dans un délai très court.

2. Organisation à la reprise d'activité du pôle Équipements et espaces publics

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat FO, observe que le message passé aux agents est contradictoire. D'un côté, le télétravail est favorisé et d'un autre, les agents sont incités à revenir sur site.

Madame Christine PONSOT précise que le choix entre le télétravail et le travail sur site sera apprécié par chaque encadrant en fonction des demandes des agents et des besoins du service.

Monsieur Michel VIAULT confirme qu'il n'y a aucune contradiction. La reprise du travail sur site va être progressive et s'articulera avec la possibilité de continuer le télétravail pour certains agents. Néanmoins, dans certains services, le télétravail est incompatible avec les missions exercées, d'où l'organisation d'une reprise sur site avec toutes les précautions sanitaires en vigueur.

Par ailleurs, M. VIAULT confirme que la collectivité étudiera la possibilité d'un élargissement du nombre des bénéficiaires du télétravail, hors crise sanitaire.

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat FO, confirme que cette expérience du télétravail mérite d'être étudiée. Une évaluation du dispositif devra être réalisée. Il serait dommage de se priver d'un mode d'organisation du travail plus écologique permettant de réduire les rejets de CO² liés à des déplacements domicile-travail moins fréquents.

Madame Laurence BARON pour le syndicat CFDT, demande les conditions de rémunération et la valorisation des heures concernant les agents annualisés. En effet, certains de ces agents ont travaillé en renfort dans les EHPAD alors qu'en temps normal, sur leur planning annualisé, ils ne devaient pas travailler (période de vacances scolaires).

Monsieur Michel VIAULT explique qu'il n'y a pas de comptabilisation spécifique ni en heures effectuées ni en rémunération. Leur service étant fermé, ils n'ont pas effectué les heures qu'ils auraient dû accomplir et ont tout de même bénéficié du maintien intégral de leur rémunération. Les heures non-effectuées dans les écoles ont été en partie ou totalement compensées par les heures effectuées en EHPAD. Toutefois, si un agent a effectué un nombre d'heures beaucoup plus important, il ne faut pas hésiter à se faire connaître auprès de la DRH pour étudier sa situation.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande si une prime spécifique sera versée aux agents se portant volontaires pour renforcer les services.

Monsieur Michel VIAULT le confirme sur le principe. Il en étudie la faisabilité et attend les textes réglementaires. Par ailleurs, il ajoute que les référents COVID sont en train d'être désignés par l'encadrement. Ils seront également aidés par les assistants de prévention.

III – Questions diverses

Aucune question diverse.

La Présidente,
Madame Sylvie DURAND

Le...09.../...09.../2020



Le secrétaire,
Pour les représentants de la collectivité
Monsieur Jean-Louis BATIOU

Le...15.../...09.../2020



Le secrétaire adjoint,
Pour les représentants du personnel,
Monsieur Pascal BARBEAU

Le...../...../2020